

# COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSROUVRE

## SEANCE DU 8 JUIN 2020- DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-vingt, le 8 juin, le Conseil Municipal de la Commune de GROSROUVRE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Yves LAMBERT, Maire.

**Étaient présents :** M. LAMBERT Yves , M.STOUDER Paul ; Madame MILLION Anne ; Mme. POUSSIGNOT Marina, Mme Anne COMBE ; Monsieur PIBOULEAU Jean-Pierre, Madame Angèle LAINE, Mme BRION M. Thérèse, Monsieur Alain CHABOCHE ; Madame Isabelle RAMAIN SOUDANNE, Madame Jacqueline LALANDRE ; Monsieur Paul BOURSIER ; Madame Valérie MARAZZANI ; Monsieur Guillaume NOIR ; Monsieur Mickaël GUICHARD ;

**Absent excusé :**

**Absent excusé non représenté :**

**Secrétaire de séance :** Madame Isabelle RAMAIN SOUDANNE

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Isabelle RAMAIN SOUDANNE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

### Ordre du jour :

- 1 Elections des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S (détermination du nombre de membres et vote)
- 2 Désignation des délégués du Conseil Municipal comme membre de la caisse des écoles
- 3 Formation des commissions municipales
4. Désignation des membres du CM en qualité de délégué des syndicats auxquels adhère la commune & représentants auprès d'organismes divers
5. Indemnités de fonctions des élus
6. Bail pour le logement communal du 6 route de la Surie
7. Mise à jour des tarifs municipaux

### Questions diverses

Lecture et approbation du compte-rendu du 25 mai 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Monsieur le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Domiciliation administrative en mairie de l'association 'l'EPI du Grand Chêne »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- **QUESTION N° 1 - 1 Elections des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S (détermination du nombre de membres et vote)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 4 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Marie Thérèse BRION / Jacqueline LALANDRE / Angèle LAINE / Anne MILLION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- **QUESTION 2 : Désignation des délégués du Conseil Municipal comme membre de la caisse des écoles**

Sont nommés en tant que représentants de la ville au conseil d'administration de la Caisse des écoles, outre le maire, président de droit :

- Anne COMBE  
- Mickaël GUICHARD  
- Paul STOUDER

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- **QUESTION 3 : Formation des commissions municipales**

DECIDE de procéder à l'élection des membres des commissions municipales à la représentation proportionnelle au plus fort

Première Commission: VOIRIE

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 6

PROCLAME élus les membres de la Première Commission suivants :

Paul BOURSIER (Vice-Président) ; J.P PIBOULEAU ; Valérie MARAZZANI, Angèle LAINE, Alain CHABOCHE, Anne COMBE

Deuxième Commission : URBANISME

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 8

PROCLAME élus les membres de la Deuxième Commission suivants :

Paul STOUVER (Vice-Président) ; Paul BOURSIER, Isabelle RAMAIN SOUDANNE, Jacqueline LALANDRE, Angèle LAINE, Mickael GUICHARD, ; J.P PIBOULEAU , Anne COMBE

Troisième Commission : ASSAINISSEMENT & HYGIENE

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 4

PROCLAME élus les membres de la Troisième Commission suivants : Guillaume NOIR (Vice-Président) ; Jean-Pierre PIBOULEAU ; marina POUSSIGNOT : anne MILLIUN FONTAINE

Quatrième Commission : BATIMENTS ET BIENS COMMUNAUX

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 7

PROCLAME élus les membres de la Quatrième Commission suivants : Anne COMBE (Vice-Président) ; Jacqueline LALANDRE, Mickael GUICHARD, Anne MILLION, marina POUSSIGNOT, guillaume NOIR, JP PIBOULEAU

Cinquième Commission : INFORMATION ET SITE INTERNET

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15:

Sièges à pourvoir : 7

PROCLAME élus les membres de la Cinquième Commission suivants : Paul STOUVER (Vice-Président) ; Alain CHABOCHE, Isabelle RAMAIN SOUDANNE, Valérie MARAZZANI, Paul BOURSIER, marina POUSSIGNOT, Anne MILLION FONTAINE

Sixième Commission : FETES & LOISIRS & Jeunesse

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15:

Sièges à pourvoir : 6

PROCLAME élus les membres de la Sixième Commission suivants : Guillaume NOIR (Vice-Président) Mickaël GUICHARD, Alain CHABOCHE, Marie Thérèse BRION, Isabelle RAMAIN SOUDANNE, Anne COMBE

Septième Commission : CONTROLE ELECTORAL

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 1

PROCLAME élus le membre de la Septième Commission suivants : Jacqueline LALANDRE // suppléant Mickaël GUICHARD

Huitième Commission : CULTURE & PATRIMOINE

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 6

PROCLAME élus les membres de la Huitième Commission suivants : Anne MILLION FONTAINE (Vice-Président) ; Valérie MARAZZANI, Angèle LAINE, Marina POUSSIGNOT, Paul STOUVER, Jacqueline LALANDRE

Neuvième Commission : FINANCES & BUDGET

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 7

PROCLAME élus les membres de la Neuvième Commission suivants : Isabelle RAMAIN-SOUDANNE (Vice-Président) ; Paul STOUVER, MT BRION, Anne COMBE

Dixième Commission : VIE ASSOCIATIVE

Nombre de votants :

Bulletins blancs ou nuls :

Nombre de suffrages exprimés :

Sièges à pourvoir : 3

PROCLAME élus les membres de la Dixième Commission suivants : Anne COMBE (Vice-Président) ; xxx, xxx,

Appel d'offre

Proclame élus les membres titulaires suivants :

Liste 1 : Isabelle RAMAIN SOUDANNE, Jean Pierre PIBOULEAU, Paul STOUWER

Proclame élus les membres suppléants suivants :

Liste 1 : Jacqueline LALANDRE, Mickaël GUICHARD, Anne MILLION

➤ **QUESTION N° 4 - Désignation des membres du CM en qualité de délégué des syndicats auxquels adhère la commune & représentants auprès d'organismes divers**

**SEY**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

DESIGNE à l'unanimité pour représenter la Commune de Grosrouvre au sein du SEY

le délégué titulaire suivant : Paul STOUWER le délégué suppléant suivant : Isabelle RAMAIN-SOUDANNE

**SIRYAE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

DESIGNE à l'unanimité pour représenter la Commune de Grosrouvre au sein du SIRYAE

le délégué titulaire suivant : Angèle LAINE le délégué suppléant suivant : guillaume NOIR

**SITERR**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité pour représenter la Commune de Grosrouvre au sein du SITERR

les délégués titulaires suivants : Anne COMBE et Valérie MARRAZZANI

les délégués suppléants suivants : Alain CHABOCHE et marina POUSSIGNOT

**USY**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité pour représenter la Commune de Grosrouvre au sein de l'USY

le délégué titulaire suivant : Alain CHABOCHE le délégué suppléant suivant : Paul BOURSIER

**CIG**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité pour représenter la Commune de Grosrouvre au sein du CIG

le délégué titulaire suivant : marie Thérèse BRION le délégué suppléant suivant : Jacqueline LALANDRE

**PNR/ONF**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité pour représenter la Commune de Grosrouvre au sein du PNR/ONF

le délégué titulaire suivant : Alain CHABOCHE le délégué suppléant suivant : Isabelle RAMAIN-SOUDANNE

**SILY**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité pour représenter la Commune de Grosrouvre au sein du SILY

le délégué titulaire suivant : xxx le délégué suppléant suivant : Alain CHABOCHE le délégué suppléant suivant Anne Million FONTAINE

**SIEED/SIDOMPE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité pour représenter la Commune de Grosrouvre au sein du SIEED/SIDOMPE

le délégué titulaire suivant : jean pierre PIBOULEAU le délégué suppléant suivant : Jacqueline LALANDRE

**CORRESPONDANT DEFENSE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité pour représenter la Commune de Grosrouvre au sein du CORRESPONDANT DEFENSE

le délégué titulaire suivant : Yves LAMBERT le délégué suppléant suivant : Paul STOUWER

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ **QUESTION N° 5 - Indemnités de fonctions des élus**

**Délibération pour le versement des indemnités de fonctions au Maire (1)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide et avec effet au 26/05/2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

Population (913 en 2015) Taux maximal en 40.3% de l'indice 1015 soit 1567.43€ brut/mois

Taux fixé pour le Maire ..... 38.34% soit 1490.43€ brut/ mois

**Délibération pour le versement des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire (4)**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,  
- Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.  
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 26/05/2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :

Population (913 en 2015) Taux maximal de l'indice 1015 10.7% soit 416.17€ brut/mois  
Taux fixé pour les adjoints au Maire ..... 9.75% soit 379.17€ brut / mois

#### Délibération pour le versement des indemnités de fonctions aux conseillers municipaux avec délégations (3)

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,  
- Vu les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions à trois conseillers municipaux.  
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au 26/05/2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseillers municipaux avec délégation :

Population (913 en 2015) Taux maximal de l'indice 1015 6% soit 233.33€ brut/mois  
Taux fixé pour un conseiller municipal avec délégation ..... 1.92% soit 75€ brut / mois

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

#### ➤ QUESTION N° 6 - Bail pour le logement communal du 6 route de la Surie

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de location du logement communal sis 6, Route de la Surie à Grosrouvre occupé par Monsieur Emmanuel MARGAUD, employé de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte de louer ce logement au prix de 172 € charges non comprises (électricité, eau) et autorise Monsieur le Maire à souscrire un contrat de location en meublé du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2023. Le prix sera révisable chaque année suivant l'indice de référence des loyers de l'Insee.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

#### ➤ QUESTION N° 7 - Mise à jour des tarifs municipaux

La grille des tarifs municipaux en vigueur reste inchangée à l'exception des tarifs de reproduction des documents administratifs modifiés comme suit :

Photocopie couleur A4 0.5€  
Photocopie noir et blanc A4 0.4€  
Photocopie couleur A3 1€  
Photocopie noir et blanc A3 0.8€

#### ➤ QUESTION N° 8 - Domiciliation administrative en mairie de l'association 'EPI du Grand Chêne

Le Maire fait état d'une demande de domiciliation de siège social en mairie de l'association « EPI du grand chêne » ayant pour objet la création d'une épicerie solidaire

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise l'association « EPI du grand chêne » à domicilier son siège social en mairie de Grosrouvre, au 1 chemin de la Masse, 78490 GROSROUVRE

#### Question diverses :

Le prochain conseil municipal est programmé le lundi 29 juin 2020.

La commission fête et loisirs et jeunesse est chargée de réfléchir au report de la fête de la saint jean au samedi 19 septembre 2020 si les conditions sanitaires le permettent.

Il sera mis en place une bibliographie pour les élus à disposition en mairie avec des livres généralistes, de la presse locale et sur les collectivités territoriales.

La fibre se déploie sur Grosrouvre par Orange et une réunion est prévue le 22 juin qui permettra de communiquer à tous les habitants sur le planning et les démarches pour en bénéficier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50

Grosrouvre, le 28/05/2020

Yves LAMBERT, Maire

1, Chemin de la Masse  
78490 GROSROUVRE - Téléphone 01.34.86.06.12 - Télécopie 01.34.86.80.55

